

## DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

## Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet: Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE

CONSTRUCTION

Fraternité

Numéro: DP 062498 25 00191 U6201

Adresse du projet :42 Rue de Bretagne 62300 Lens

Déposé en mairie le : 12/09/2025 Reçu au service le : 17/09/2025

Nature des travaux: 01012 Isolation thermique par l'extérieur

Demandeur:

GROUPE ESL ECONOMIE SOLUTION LIBRE GROUPE ESL ECONOMIE

**SOLUTION LIBRE** 

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, étant de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce ou ces monuments historiques ou aux abords, l'Architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Motifs du refus (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

Le projet proposé étant, par son aspect architectural, de nature à porter atteinte à la qualité et la cohérence du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques cités en annexe,

Considérant que ce projet porte sur l'élément n°63V 'Cité des Provinces' du Bien 'Bassin minier Nord-Pas de Calais' inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Le présent dossier doit faire l'objet d'un refus d'autorisation pour les motifs ci-dessous :

- L'isolation thermique par l'extérieur de ce bâtiment ne respecte pas son intégrité architecturale, patrimoniale et technique.
- La mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur nuirait à la lecture et à la qualité du bâtiment, qui fait partie d'une unité architecturale de trois logements groupés, caractéristique de l'urbanisation de ce secteur.
- Les façades en briques présentent des modénatures caractéristiques et lui donnent une valeur patrimoniale qui doit être préservée.
- Le matériau d'isolation en polystyrène ne respecte pas l'hygrométrie des maçonneries en briques.

(2)

Il convient d'opter pour une isolation intérieure qui permettra de conserver l'aspect extérieur du bâtiment et la cohérence avec l'ensemble des logements. Le projet doit être étudié sur la base d'un diagnostic global établi par des professionnels, visant à la pertinence des travaux et à la valorisation de l'immeuble.

Les solutions techniques doivent être adaptées aux caractéristiques architecturales de la construction de manière à garantir sa bonne pérennité.

Fait à Arras

## Architecte des Bâtiments de France Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de refus d'autorisation de travaux fondé sur le présent refus d'accord, le demandeur peut former un recours administratif auprès du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles). Ce recours est obligatoire et préalable à l'introduction d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Il doit être effectué par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'opposition ou du refus. Si le demandeur souhaite faire appel à un médiateur issu de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture dans le cadre de ce recours, il doit le préciser lors de sa saisine.

## ANNEXE: PDA de Lens, Loos-en-Gohelle, Liévin situé à 62498|Lens; 62528|Loos-en-Gohelle; 62510|Liévin.